

Devenir partenaire associé de la Fonda

La Fonda accompagne le développement de la vie associative depuis plus de 40 ans avec la conviction qu'il **ne peut y avoir de vitalité démocratique sans vitalité associative**.

Association reconnue d'utilité publique, la Fonda a pour mission de :

- **valoriser** la contribution de la vie associative au progrès de la société ;
- **éclairer** les enjeux structurants pour son avenir, afin de nourrir les réflexions stratégiques ;
- **outiller et accompagner** les coopérations entre acteurs au service de l'intérêt général.

La Fonda ouvre ses espaces d'intelligence collective à diverses personnalités morales - associations et autres entreprises de l'ESS, collectivités, universités - qui y participent au titre de partenaires associés. Par leur contribution, ils signalent la convergence de leurs valeurs et projets avec ceux de la Fonda.

Pourquoi devenir partenaire associé de la Fonda ?

- **Pour réfléchir ensemble au futur du monde associatif**
La Fonda est un espace d'expression où chacun peut valoriser son expertise et la partager.
Rejoindre la Fonda, c'est s'ouvrir à de nouveaux savoirs sur les grands enjeux de l'engagement.
- **Pour coopérer entre acteurs du changement**
La Fonda est au cœur des réseaux qui défendent le pouvoir d'agir citoyen.
Rejoindre la Fonda, c'est intégrer un réseau d'acteurs engagés.
- **Pour participer à la vie de l'association**
Même s'ils n'ont pas voix délibérative au sein des instances de gouvernance, les partenaires associés sont régulièrement consultés concernant les orientations stratégiques de la Fonda.
Rejoindre la Fonda, c'est accompagner le développement d'une structure historique de la vie associative.

ILS ÉTAIENT 50 EN 2025 :

ADASI, AGIRabcd, APF France handicap, Association française des fundraisers (AFF), Association Réunion Bénévolat, Caisse centrale des activités sociales des énergéticiens (CCAS), Citoyens et Justice, Coalta formations, Comité 21, Comité français pour la solidarité internationale (CFSI), Confédération nationale du Crédit Mutuel, Culture et Promotion, Don en confiance, Ellyx, F3E, Fédération de Paris de la Ligue de l'enseignement, Fédération des centres sociaux et socioculturels de France (FCSF), FIDAREC, Fondation AG2R-La Mondiale, Fondation Apprentis d'Auteuil, Fondation Entreprendre, Fondation RTE pour les ruralités, Fonds de dotation Agir pour l'écologie humaine, Fonds de dotation KPMG, France Bénévolat, France Générosités, Futuribles International, Greenpeace France, GOBONI, HelloAsso, IDAF, IFMA, Institut IDEAS, La Fonda Sud-Ouest, Le Labo de l'ESS, Le Mouvement associatif, Mutuelle Nationale Territoriale (MNT), Nexem, Passerelles et Compétences, Pôle ressources, Réseau national des Maisons des associations (RNMA), Ressources urbaines, Secours populaire, *Social good accelerator* (SOGA), Sogama Conseil, Unaforis, Unapei, Union nationale de l'aide, des soins et des services aux domiciles (UNA), Union nationale pour l'habitat des jeunes (Unhaj), Ville de Grenoble.

En qualité de partenaire associé de la Fonda, vous bénéficiez :

- d'un accès privilégié aux experts, aux productions, aux événements et aux espaces de travail de la Fonda,
- d'un tarif préférentiel pour organiser une présentation des travaux de la Fonda, ou un accompagnement sur-mesure,
- d'une mise en avant sur le site www.fonda.asso.fr et dans la *newsletter* adressée à 4 000 responsables associatifs et partenaires du monde associatif,
- d'un relais de vos actualités sur les canaux numériques de l'association dont son site, sa *newsletter* et sa page *LinkedIn* (11 000 abonnés).

Devenir partenaire associé de la Fonda

LA CONTRIBUTION FINANCIÈRE

Le partenariat est valable du 1^{er} janvier au 31 décembre de chaque année.

La contribution financière annuelle d'un partenaire associé dépend de son budget ou chiffre d'affaires, selon le barème indicatif suivant :

Budget ou chiffre d'affaires de votre structure	Montant de la cotisation
Inférieur à 1 500 € / an	50 € / an
1 500 à 50 000 € / an	100 € / an
50 000 à 500 000 € / an	500 € / an
500 000 à 1 M € / an	1 000 € / an
1 M € à 10 M € / an	2 000 € / an
Supérieur à 10 M € / an	3 500 € / an



NB : la Fonda est une association reconnue d'utilité publique. Si votre structure est assujettie à l'impôt sur les sociétés, la déduction d'impôt est égale à 60 % du montant de la cotisation, dans la limite de 20 000 € ou de 5 pour mille du CA lorsque ce dernier montant est plus élevé (Article 238 bis alinéa 3 du code général des impôts).

BULLETIN À NOUS RETOURNER

Nom de l'organisation :

Adresse :

Code postal : Ville :

Nom, prénom du correspondant pour la Fonda :

Mail : Tél. :

Forme de l'organisation :

- | | | | |
|--|------------------------------------|-------------------------------------|--|
| ☐ Association | ☐ Fondation | ☐ Mutuelle | ☐ Coopérative |
| ☐ Fonds de dotation | ☐ Syndicat | ☐ Entreprise | ☐ Collectivité publique |

Budget annuel :

L'organisationsouhaite devenir partenaire associé de la Fonda pour une contribution deeuros

Fait le à

Signature

Adresser ce coupon et votre chèque* à l'adresse suivante :

La Fonda - Boîte aux lettres n°13 - Bâtiment WIKIVILLAGE - 8 rue de Srebrenica - 75020 Paris

*Pour régler par virement, voici nos coordonnées bancaires FONDA - GROUPE CREDIT COOPERATIF Paris Courcelles
Code banque 42559 - Code guichet 10000 Compte n°08002864657 - Clé RIB 56
IBAN FR76 4255 9100 0008 0028 6465 756 - Code BIC : CCOPFRPPXXX

Nous respectons vos données personnelles. Les informations recueillies sur ce formulaire sont collectées et traitées par la Fonda dans un fichier informatisé pour assurer la gestion de ses partenariats associés - en ce compris l'établissement de reçus fiscaux et l'invitation aux réunions statutaires - vous communiquer des informations en lien avec ses missions ou faire appel à votre générosité.

Les données enregistrées sont réservées à l'usage de la Fonda aux seules fins définies ci-avant et sont conservées pour la durée strictement nécessaire à la réalisation des finalités précitées. Les données enregistrées ne peuvent être communiquées, le cas échéant, qu'à ses partenaires ou prestataires soumis au respect des règles de protection des données.

Conformément au règlement européen 2016/679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des données et à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 modifiée, vous disposez d'un droit d'opposition. Vous pouvez aussi accéder aux données vous concernant et demander leur rectification et leur effacement. Vous avez enfin la possibilité d'exercer votre droit à la limitation du traitement de vos données.

Vous pouvez exercer ces droits en contactant la déléguée à la protection des données de la Fonda à l'adresse fonda@fonda.asso.fr.